



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 14/03/2022

<p>- Nombre de délégués en exercice : 33</p> <p>- Nombre d'élus présents : 21</p> <p>- Nombre de votants : 32</p> <p>Date de la convocation 07/03/2022</p> <p>Certifiée exécutoire par : Transmission en préfecture le : 17/03/2022</p> <p>Affichage du compte-rendu : le 17/03/2022</p>	<p>Présents ayant participé au vote : Emmanuel BERNARD - Marc BIGOT - Cyrille BOUVAT –Jérémy CAMUS - Corinne CARDONA – Yves CHIPIER - Blandine COLLIN – Armand-Louis DE MONTRICHARD - Franck DECRENISSE - Béatrice DELORME – Véronique GAZAN - Thierry GOYET – Cyrille FIARD - Catherine LAFORET - Eric MADIGOU - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER (18)</p> <p>Absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Blandine COLLIN) - Elisabeth DE FREITAS (pouvoir donné à Emmanuel BERNARD) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à JL POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Jérémy CAMUS) - Karine LUCAS (pouvoir donné à Armand-Louis DE MONTRICHARD)- Bertrand MADAMOUR (pouvoir donné à Catherine LAFORET) - Guillaume MALOT (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Anne-Laure MATHIAS (pouvoir donné à Corinne CARDONA) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Max VINCENT (pouvoir donné à Béatrice REBOTIER) (11)</p> <p>Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative : Pascal DAVID (représenté par Jean-Luc MARTIN) - Valérie KATZMAN (représenté par Dominique BOYER- RIVIERE) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) (3)</p> <p>Absents non représentés : Jean-Marie HOMBERT – (1)</p> <p>Secrétaire de Séance élu : Jean-Luc POIRIER</p>
---	---

Le **lundi 14 mars 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis lors d'une séance en visioconférence, convoqués par courriel du 07/03/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-10

FIXATION DES PARTICIPATIONS AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2022

RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 14 février 2022, il a été décidé de revoir les montants des participations financières des membres pour l'année 2022 en fonction du potentiel financier de 2021.

Les participations financières au titre du BP 2022 s'élèvent pour l'année 2022 à :

- Département du Rhône : 26 176.00 €
- Métropole de Lyon : 474 317.00 €
- Communes : 134 322.00 €

Soit un total de 634 815.00 euros.

Il est proposé au comité syndical d'approuver le tableau des participations communales au titre de l'année 2022 :

	MONTANTS 2021	MONTANTS 2022
ALBIGNY SUR SAONE	5 968 €	5 970 €
CHAMPAGNE AU MONT D'OR	18 203 €	17 581 €
CHASSELAY	5 147 €	5 203 €
COLLONGES AU MONT D'OR	12 879 €	12 802 €
COUZON AU MONT D'OR	6 086 €	5 717 €
CURIS AU MONT D'OR	2 508 €	2 426 €
LIMONEST	15 985 €	16 860 €
LISSIEU	10 101 €	9 653 €
POLEYMIEUX AU MONT D'OR	2 830 €	2 797 €
QUINCIEUX	11 333 €	11 153 €
SAINT CYR AU MONT D'OR	15 443 €	15 667 €
SAINT DIDIER AU MONT D'OR	18 411 €	19 242 €
SAINT GERMAIN AU MONT D'OR	6 583 €	6 347 €
SAINT ROMAIN AU MONT D'OR	2 846 €	2 904 €
TOTAL	134 323 €	134 322 €

Communes	21,15%	134 322 €
Département	4,12%	26 176 €
Métropole	74,72%	474 317 €
TOTAL	100,00%	634 815€

Le comité syndical approuve le tableau des participations communales au titre de l'année 2022.
Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 32 voix POUR.

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 15/03/2022*

Béatrice DELORME, Présidente